

expliquer les raisons de ce déficit de 356 millions de dollars dans le commerce canado-américain de l'automobile en 1973, et indiquer quelles mesures le gouvernement entend prendre, notamment en ce qui concerne les investissements futurs, pour remédier à cette situation.

**M. l'Orateur:** Voici une autre motion qui requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS AÉRIENS

#### LA FAILLITE DE LA CARDINAL TRAVEL LIMITED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga):** Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole pour soulever une question urgente, soit celle de la faillite de la Cardinal Travel Limited dans laquelle au moins 700 élèves du secondaire ont perdu chacun au-delà de \$400 en moyenne et n'ont pu profiter des arrangements de voyage en Europe et ailleurs faits par des groupes scolaires. Je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Beattie):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'enquêter sur l'industrie du tourisme international et de préparer un règlement pour cette industrie, y compris la réglementation des lignes aériennes étrangères qui desservent le Canada, exigeant que ces dernières soient responsables des arrangements faits par les agents de réservations dans ce sens que, dans l'éventualité où ceux-ci seraient coupables de détournement de fonds, les lignes aériennes en cause deviendraient responsables envers le public voyageur qui a fait des arrangements, soit individuellement ou en groupe, y compris des dispositions pour les déplacements sur terre.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime.

\* \* \*

### LES PÊCHES

#### LES ATTRIBUTIONS DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION COLLECTIVE POUR LES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une question urgente. Je propose, appuyé par le député de Coast-Chilcotin (M. Olausen):

Que la question des droits à la négociation collective des pêcheurs et de la répartition équitable entre les gouvernements fédéral et provinciaux des attributions relatives à la législation ouvrière y ayant trait soit transmise au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration aux fins d'étude et de rapport et que les ministres du Travail des provinces en cause soient priés de témoigner devant le comité afin d'exposer leur opinion sur cette question.

*T.N.-O. et Yukon*

[Français]

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

\* \* \*

[Traduction]

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

#### L'EXCLUSION DES T.N.-O. ET DU YUKON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je demande également la parole conformément à l'article 43 du Règlement pour parler de l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon du programme du ministère de l'Expansion économique régionale. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que le fait que les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon n'aient pas droit à l'aide accordée par le ministère de l'Expansion économique régionale soit présenté au comité permanent de l'expansion économique régionale aux fins d'étude et de rapport.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

[Français]

### L'AGRICULTURE

#### LES MESURES VISANT À EMPÊCHER L'AUGMENTATION DU PRIX DES GRAINS DE PROVENDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jean-Marie Boisvert (Drummond):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente. Étant donné la situation actuelle des agriculteurs de l'Est du pays, étant donné aussi l'augmentation des subventions relatives au lait à laquelle on peut s'attendre lors de l'annonce de la nouvelle politique laitière du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Champlain (M. Matte):

Que cette Chambre étudie la possibilité d'exiger de la Commission Plumptre qu'elle mette tout en œuvre pour éviter une augmentation des grains de provende équivalente à l'augmentation des subsides, laissant ainsi les cultivateurs dans la même situation précaire.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.